SERVICE SANITAIRE

FÉDÉRATION NATIONALE
FNESI des ÉTUDIANT.E.S
en SOINS INFIRMIERS

/!\ Attention!

Ce kit n'a pas pour vocation de remplacer la formation qui sera dispensé par vos formateurs ou à l'IFSI. Il s'agit d'un outil qui a pour but de vous informer des directives encadrant le service sanitaire, et de vous apporter un enrichissement théorique et pratique et surtout des conseils pour appréhender au mieux ce Service Sanitaire!



SOMMAIRE

I- QU'EST-CE QUE LE SERVICE SANITAIRE ? (SeSa)

- 1- Les grandes lignes
- 2- La mise en place
- 3- Indemnisation de stage
- 4- L'engagement étudiant

II- THÉORIE - QU'EST-CE QUE L'EDUCATION A LA SANTE ?

- 1- Généralité
- 2- Historique rapide

III- PRATIQUE - CONSTRUCTION D'UN PROJET

- 1- Le travail à distance
- 2- Préparer son action
- 3- Mettre en place son action
- 4- Evaluer son action
- **IV- CONTACT**
- **V-LIENS UTILES ET SOURCES**
- **VI- ANNEXES**



Avant-Propos: l'origine du Service Sanitaire

Nouveau sujet phare dans les instituts, certains d'entre vous en ont peut-être déjà entendu parler bien plus tôt ...

D'abord une promesse de campagne présidentielle, le service sanitaire s'est rapidement inscrit dans la Stratégie Nationale de Santé 2017-2022. Cette dernière s'articule sur trois axes : "la Prévention et la Promotion de la santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux", "la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé", "la nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins et l'innovation".

Ce service sanitaire s'intègre dans les maquettes pédagogiques existantes des diverses filières de santé. Cela concerne de nombreux.ses étudiant.e.s qui sont amené.e.s à réaliser des actions de prévention destinées à différents publics : dans les entreprises, écoles, lycées, universités, EHPAD, etc.

Il contribue à l'acquisition de compétences de futur.e.s professionnel.le.s de santé et à l'élaboration du projet professionnel.

Le service sanitaire a également pour objectif de familiariser les futur.e.s professionnel.le.s de santé aux enjeux de prévention. Ce service représente une opportunité de pratiquer l'exercice professionnel souhaité entre les différent.e.s étudiant.e.s en santé et donc de permettre un meilleur exercice interprofessionnel pour les futures générations de soignant.e.s.



I- QU'EST CE QUE LE SERVICE SANITAIRE ? (#SeSa)

1- Les grandes lignes

Le service sanitaire, instauré dès la rentrée 2018 concerne les formations en sciences infirmières, en kinésithérapie, en médecine, en pharmacie, en dentaire et en sage-femme.

A partir de Septembre 2019, il concernera en plus les formations en orthoptie, orthophonie, psychomotricité, d'audioprothésistes et en ergothérapie. Le service sanitaire doit, dans l'idéal, se réaliser en **interprofessionnalité**.

Il consiste en une formation et une sensibilisation sur **l'éducation à la santé** en lien avec 4 thèmes nationaux : l'éducation à la *vie sexuelle et affective*, les *addictions*, *l'alimentation* et *l'activité physique*. Ces thématiques sont **adaptables** et s'attachent aux **besoins** des populations visées.



Pour les étudiant.e.s en soins infirmiers, il se déroulera en **2ème année** sur une durée équivalente à **6 semaines** à temps plein. 3 semaines seront consacrées à la théorie et 3 semaines à la préparation et à la mise en place de l'action.



Les lieux de stages possibles sont très divers :

- Etablissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, ainsi que centres de formation militaire → c'est à dire les écoles primaires, collèges, lycées mais aussi les Universités ou autres établissements d'enseignement supérieur tel que les IFSI.
- Etablissements de santé et médico-sociaux, notamment établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, maisons de santé et centres de santé ;
- Structures d'accompagnement social notamment crèches, centres de protection maternelle et infantile, centres d'hébergement et de réinsertion sociale ;
- Structures associatives, le champ des possibles est vaste n'hésitez pas à vous renseigner!
- Entreprises;
- Administrations ;
- Organismes du ministère de la défense ;
- Lieux de prise en charge judiciaire et de privation de liberté.

Une fois sur votre lieu de stage pour le service sanitaire, il sera très important de bien situer **l'objectif de stage**. L'objectif est de **prioriser la démarche de prévention** : étudier le public concerné, préparer et mettre en place l'action d'éducation à la santé.

Cette démarche peut être englobée dans d'autres missions. Néanmoins, l'objectif n'est pas d'être en service sanitaire pour effectuer les missions courantes. Vous serez d'ailleurs en tenue civile lors de ces actions (sauf exceptions).



2- La mise en place

Afin de mettre en place et de coordonner ce service sanitaire auprès des différentes filières concernées, plusieurs instances ont été créés.

<u>Le comité de pilotage national</u> : composée des instances et institutions nationales, des représentant.e.s de formation et de représentant.e.s étudiant.e.s, il coordonne au niveau national la mise en place du service sanitaire.

La FNESI y est représentée.

<u>Les comités de pilotage régionaux</u> : Co-dirigé par l'ARS et le Rectorat, les comités de pilotage régionaux coordonnent et prennent les décisions principales au niveau régional concernant le service sanitaire. **Au moins un.e étudiant.e en soins infirmiers par région participe à ces comités.** Pour connaître l'étudiant.e affilié à votre région, contactez la FNESI à sesa@fnesi.org

<u>Les Groupes de Travail</u>: Les régions étant vastes, des déclinaisons locales se regroupent spontanément. Souvent par grandes villes ou par filières, c'est ici que la majorité des décisions de votre IFSI se déroulent.

N'hésitez pas à interroger votre institut pour faire partie des réflexions.

Chez toi, un.e "étudiant.e SeSa relai" dans ton IFSI: dans plusieurs IFSI, les étudiant.e.s se sont organisé.e.s ainsi, un ESI par IFSI est en contact avec la direction, l'ARS et le/la représentant.e ESI auprès du Copil régional pour le Service Sanitaire. Une initiative à diffuser pour que la mise en place se passe au mieux!

Il peut s'agir d'un.e des élu.e.s de promotion comme de la personne en charge des projets ou de l'innovation sociale dans ton association étudiante, peu importe!



3- Les indemnités de stages et indemnités kilométrique

Le stage de service sanitaire est soumis **aux mêmes réglementations** que les autres stages de notre formation. Ainsi, les indemnités de stages et les indemnités kilométriques **ne changent pas.**

Si vous ne recevez pas ces indemnités, contactez-nous à vosdroits@fnesi.org.

Le service sanitaire s'effectue en priorité en 2ème année ou en 3ème année, durant ces périodes, les indemnités de stages sont donc de **38 euros hebdomadaires** en deuxième année et 50€ hebdomadaire en 3ème année.

Les frais de transport des étudiant.e.s en soins infirmiers, pour se rendre sur les lieux de stage, sont pris en charge selon les modalités suivantes :

- Le stage est effectué en France, dans une commune différente de celle de l'IFSI mais dans la même région ou dans une région limitrophe.
- Le trajet pris en charge est celui entre le **lieu de stage** et **l'IFSI**. Ou alors, entre le domicile et le lieu de stage, lorsque le domicile est plus proche du lieu de stage.
- Le remboursement est assuré sur justificatif.
- Lorsque vous avez un abonnement de transport en commun, le remboursement est assuré sur la base du montant de cet abonnement et au prorata de la durée du stage.
- Lorsque vous utilisez un véhicule personnel, les taux des indemnités kilométriques sont définis dans le tableau suivant :



TARIF APPLICABLE AUX AUTOMOBILES									
Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 Km	De 5 001 à 20 000km	Au-delà de 20 000 km						
3CV et moins	dx0,41	(d x 0,245)+834	dx0,286						
4 CV	d x 0,493	(d x 0,277)+1 082	dx0,332						
5 CV	d x 0,543	(d x 0,305)+1 188	dx0,364						
6 CV	d x 0,568	(d x 0,32)+1 244	dx0,382						
7 CV et plus	d x 0,595	(d x 0,337)+1 288	dx0,401						
d représente la distance parcourue en km									

TARIF APPLICABLE AUX MOTOCYCLETTES									
Puissance administrative	Jusqu'à 3 000 Km	De 3 001 à 6 000km	Au-delà de 6 000 km						
1 ou 2 CV	dx0,338	(d x 0,084)+760	dx0,211						
3, 4, 5 CV	d x 0,4	(d x 0,07)+989	dx0,235						
Plus de 5 CV	d x 0,518	(d x 0,067)+1 351	dx0,292						
d représente la distance parcourue en km									

TARIF APPLICABLE AUX CYCLOMOTEURS							
Jusqu'à 2 000 Km	De 2 001 à 5 000km	Au-delà de 5 000 km					
d x 0,269	(d x 0,063)+412	dx0,146					
d représente la distance parcourue en km							



Autres infos sur les dépenses :

Concernant le **logement et les repas**, plusieurs dispositifs se mettent en place et dépendent essentiellement des discussions entreprises au sein des comités régionaux.

Par exemple : en Région Grand Est tout établissement accueillant un stagiaire et détenant une offre de restauration se voit lui offrir les repas.

Dans d'autres territoires, il est préconisé de proposer un **logement** aux stagiaires dont le lieu de stage est éloigné de son domicile.

ALLER PLUS LOIN:

Pour en savoir plus sur les directives encadrant le service sanitaire, rendez-vous dans le Sérum 54 dans votre IFSI ou directement en cliquant ici :

http://fnesi.org/2018/09/service-sanitaire-valorisation-de-la-formation-en-prevention-des-2eme-annee/

4- L'engagement étudiant



De nombreux étudiant.e.s et associations étudiante mettent en place, durant leurs études, des projets de promotion de la santé (semaine du bien-être, hôpital des nounours, projet aubergine, ...). Si ces actions se déroulent dans des lieux de stages définis par les arrêtés du service sanitaire, comme dans des associations ou des établissements d'enseignement supérieur (IFSI entre autres) par exemple, vous pouvez considérer que cela fait partie de votre action de service sanitaire. Pour faire reconnaître votre projet



auprès de votre IFSI, la FNESI peut vous accompagner dans votre demande. Ecrivez à sesa@fnesi.org.

Aussi un kit sur la reconnaissance de l'engagement étudiant est disponible en annexe et sur le site de la FAGE en cliquant sur ce lien :

https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2017-09-13,fage-permettre-et-reconnaitre-l-engagement-etudiant-kit-pour-les-engager-tous.htm











II- THEORIE - QU'EST CE QUE L'EDUCATION A LA SANTE ?

1- Généralités

La prévention : Selon l'HAS (Haute Autorité de Santé), "la prévention consiste à éviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies ou d'incapacités. Sont classiquement distinguées la prévention primaire qui agit en amont de la maladie (ex : vaccination et action sur les facteurs de risques), la prévention secondaire qui agit à un stade précoce de son évolution (ex : dépistages), et la prévention tertiaire qui agit sur les complications et les risques de récidive.

Le service sanitaire s'attarde sur la **prévention primaire**. Cependant la mise en pratique se rattache à de l'éducation à la santé.

Selon le CFES (Comité Français d'Education pour la Santé), "l'éducation pour la santé a pour but



que chaque citoyen acquière, tout au long de sa vie, les compétences et les moyens lui permettant de promouvoir sa santé et sa qualité de vie ainsi que celle de la collectivité."

Pour cela, il faut permettre à l'individu de développer ses **compétences psychosociales**, qui lui donneront la capacité de faire des choix éclairés pour sa santé.

L'OMS définit les **compétences psychosociales (CPS)** comme "la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement."





Il est répertorié 10 CPS:

- Avoir conscience de soi
- Savoir gérer son stress
- Savoir communiquer efficacement
- Avoir une pensée critique
- Savoir résoudre des problèmes

- Avoir de l'empathie pour les autres
- Savoir gérer ses émotions
- Être capable d'établir des relations interpersonnelles
- Avoir une pensée créative
- Savoir prendre des décision

Ainsi, afin d'avoir une action efficace, l'individu doit être acteur et au cœur de l'éducation qui est faite sur sa propre santé. C'est aussi pour cela qu'une étude des besoins de la population est réalisée en amont du choix du thème d'éducation à la santé.

Face à l'individu ou au groupe d'individu, l'éducateur en santé ne fait pas que les informer, que leur inculquer les notions théoriques. L'éducateur en santé transmet un message et permet à l'individu de découvrir, de comprendre et de s'imprégner du message.

Par exemple, il ne suffit pas d'informer l'individu que "Fumer Tue" pour qu'il arrête de fumer. Même si vous donnez toutes les informations scientifiques et sociales pour arrêter de fumer, la connaissance ne suffira pas. Il faut que l'individu le comprenne et l'assimile, se l'approprie à sa propre vision et à sa propre réalité. Qu'est-ce qui fait que fumer est nocif pour lui en tant qu'individu ? Qu'est-ce qui lui donne envie d'arrêter ou de ne pas arrêter ? L'éducateur en santé accompagne, est un guide, un facilitateur.

Pour cela, et comme expliqué dans la partie II de ce kit, il faut que l'individu soit au centre du projet, le rendre acteur. Il faut que la connaissance vienne de lui, qu'il l'exprime en fonction de ses besoins, de ses attentes, de ses contraintes ...



2- Historique rapide

Le contexte historique est important afin de comprendre ce qu'est l'éducation à la santé d'aujourd'hui.

On ne peut pas comprendre l'évolution de l'éducation à la santé sans comprendre l'évolution du concept de santé lui-même.

C'est au début du XXème siècle que les prémices de l'éducation à la santé sont apparues avec les problématiques autour de l'alcoolisme et de la tuberculose. C'est alors qu'est créé le **mouvement hygiéniste.** Pour simplifier, ce mouvement se base sur la préservation de la santé par l'hygiène. Il se décompose en deux parties chronologiquement distinctes.

Le premier hygiénisme a alors commencé par lutter contre le déclin démographique engendré notamment par les grandes maladies de ce siècle comme la tuberculose, la variole et le choléra. Le deuxième, quant à lui, s'est développé suite à la révolution pasteurienne. Cette dernière a révélé l'existence de germes mais n'a pas amélioré les thérapeutiques néanmoins elle a permis de poser des diagnostics et de comprendre la plupart des étiologies.

Ainsi, dès le début du XXème siècle, des leçons de morales sont mises en place pour enseigner les bonnes conduites en matière d'hygiène domestique et médicale.

C'est en **1946**, après la seconde guerre mondiale que la conception même de la **santé** change avec la définition donnée par l'OMS : "La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité". La santé est alors associée à une dimension sociale mais également au concept de bien-être.

Cependant, la vision biomédicale de la santé reste prédominante. Seuls les professionnel.le.s médicaux et scientifiques sont amenés à faire de la prévention. Ils doivent informer la population, leur apporter la connaissance. Il faut alors suivre les préceptes dictés par les têtes pensantes afin de rester en bonne santé.



C'est à partir de **1986** qu'on commence à parler de l'éducation à la santé et de la prévention d'aujourd'hui avec la **Charte d'Ottawa** sur la promotion de la santé. L'individu est mis au centre de sa santé. Il n'y a plus d'apport descendant de connaissances entre le scientifique et son sujet.

En résumé, les débuts de la prévention sont apparus avec l'hygiénisme reposant sur une vision trop moralisatrice. Puis, les scientifiques avaient pour rôle d'apporter la connaissance à la population de l'informer sur les bonnes pratiques de santé afin d'améliorer la santé. C'est alors qu'on comprend, avec l'apparition de la Charte d'Ottawa que la connaissance ne suffit pas mais qu'un réel accompagnement doit être entrepris.

LA PRÉVENTION DANS NOTRE FORMATION:

Depuis qu'on connaît les notions de santé publique et de prévention, cela a toujours fait partie du rôle infirmier. Un module "Santé publique" était déjà présent dans le référentiel de 1992. Mais depuis 2009, avec l'apparition dans notre formation du modèle par Unité d'Enseignement et par compétence, ces notions de préventions sont réaffirmées.

La profession d'infirmier.e est aujourd'hui l'une des mieux formées à la prévention. Le SeSa va permettre de créer une réelle base commune avec les autres professions de santé.

III- PRATIQUE - CONSTRUCTION D'UN PROJET

La préparation de l'action et sa mise en place seront comptabilisées dans les 3 semaines de stages prévues à cet effet.



1- Le travail à distance : des outils

Le service sanitaire est un travail qui s'effectue en groupe. Aussi, pour beaucoup d'étudiant.e.s, le service sanitaire se déroulera en interprofessionnalité. Ainsi, beaucoup devront travailler à distance. Pour que cela se passe au mieux, différents **outils** peuvent être utilisés.

Pour communiquer entre vous, beaucoup utilise déjà **facebook** via les groupes messenger et les groupes facebook. Mais vous pouvez aussi utiliser les **mails** afin de retrouver plus facilement les documents échangés.

L'outil qui vous sera surement le plus utile est le **Google Drive**. En effet, tous vos documents modifiables ou non seront stockés sur le drive, accessible seulement aux personnes que vous souhaitez.

Aussi, lorsque vous partagez un document modifiable (**Google Doc**) avec une ou plusieurs personnes, vous pouvez l'enrichir ou le modifier en ligne en même temps que les autres membres du groupe.

Enfin, en vous connectant avec votre adresse mail, vous pourrez y avoir accès sur n'importe quel ordinateur, tablette ou téléphone.

2- Préparer son action

La préparation de l'action d'éducation à la santé est essentielle. Elle se fera en autonomie en partie mais aussi en groupe. Ce groupe est censé être composé d'étudiant.e.s issues de différentes filières de santé.

Que votre groupe soit composé d'étudiant.e.s de votre filière ou non, vous devez préparer l'action d'éducation à la santé que vous allez mettre en place.



Choisir votre sujet:

Vous avez peut-être une appétence particulière pour un thème ou un sujet précis. Cependant, avant de vous précipiter sur celui-là, vous devez d'abord rechercher le problème de votre population cible, celle sur laquelle vous allez faire votre action d'éducation à la santé.

Pour cela, commencer par identifier le profil de votre population. Où habitent-ils/elles (ville précise, une commune, une région, milieu rural ou urbain) ? Quels âges ont-ils/elles (ce sont des adolescents, des enfants, des personnes âgées) ? Les membres de la population ont-ils/elles des points en communs (même métier, même famille, même sexe, même catégorie socio-professionnelles) ?

Une fois cela déterminée vous pourrez commencer vos recherches épidémiologiques : quel est le problème prioritaire de cette région, de cette catégorie d'âge, de cette catégorie socio-professionnelle ?

Ensuite, il faut vous **référer aux personnel.le.s travaillant sur votre lieux de stage**, ils ont peutêtre déjà identifié un problème particulier ou déjà menée des actions sur un thème précis.

Par exemple, dans le milieu scolaire, il existe un **CESC** (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) et un PES (Parcours Éducatif de Santé). Sans vous renseigner d'abord sur les décisions et les actions entreprises par le CESC, vous ne pourrez choisir votre sujet.

Vous pouvez également rencontrer votre public, le **questionner** via un Google Formulaire, un formulaire papier quantitatif ou qualitatif, une grille d'observation etc ...

Afin de rendre votre questionnaire le plus objectif possible, vous pouvez le tester sur un échantillon de personnes en leur demandant de remarquer les questions qui ne leur paraissent pas claires ou mal formulées. Aussi, en fonction des réponses données, vous pourrez identifier les questions qui n'ont pas été comprises comme vous le souhaitiez, et ainsi modifier le questionnaire



Préparer son action :

Maintenant que vous avez choisi votre sujet, vous allez pouvoir préparer en groupe votre projet. Vous allez pouvoir définir ensemble vos **objectifs**. Ce sont eux qui guideront votre travail.

Réunissez-vous afin de déterminer les grandes lignes de votre action. Afin de vous organiser entre vous et de déterminer les tâches de chacun, vous pouvez établir un **rétroplanning** (disponible en annexe). Cela vous permettra de consulter vos tâches et le déroulement de votre action sur un calendrier.

Commencez alors par définir la durée de votre action (en heures, en semaines) et l'espacement de vos actions. Cela vous permettra de gagner en cohérence.

Ensuite définissez ce que vous allez faire pendant votre action, soyez créatifs. Comme dit dans la partie théorique, l'éducation à la santé n'est pas juste un apport de connaissance, une information, c'est un processus qui permet au public cible de s'imprégner d'un message. Pour cela, rendez votre action **ludique** et adapter à votre publique.

Pour vous permettre de rendre vivant ces différents temps vous pouvez utiliser différentes méthodes pédagogiques : un métaplan pour réunir pleins d'idées avec des post-it, un brainstorming pour faire fuser les idées, des serious games ou encore l'utilisation de supports vidéo, et tant d'autres possibilités! Ces outils sont là pour vous aider et pour favoriser l'interaction avec le public rencontré! De quoi rendre attrayantes vos présentations! Différents outils, selon le thème d'intervention existe déjà. Allez sur le site de Santé Publique France où des outils sont répertoriés comme ici :

http://inpes.santepubliquefrance.fr/professionnels-education/outils-intervention-educationsante.asp

Ou auprès de l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) ou de l'ADES (Association Départementale d'Education pour la Santé) de votre territoire. Vous pouvez également vous adresser directement auprès d'associations locales ou nationales sur votre sujet (tabac info services, sidaction...)



Si vous effectuez, auprès du même public plusieurs actions qui ont le même thème, le même sujet, soyez **cohérent** dans vos actions. Développer un sujet, faite en sorte que votre projet soit fait pour durer sur plusieurs séances.

Une fois les idées de votre projet finalisée, **répartissez-vous les tâches** dans le groupe pour mettre en place votre action et inscrivez-les sur le rétroplanning. (Untel trouve la vidéo en rapport avec le thème, untel prépare les connaissances à avoir sur tel sujet afin de pouvoir répondre aux questions...).

Enfin, comme dit dans la partie Théorie, vous n'allez pas vous même exposer les connaissances mais les faire émerger de votre public. Cependant, vous devez être expert du sujet, connaître très bien le sujet afin d'amener le groupe vers la connaissance et de pouvoir répondre aux questions.

3- Mettre en place son action

C'est le jour-J. Vous allez être amené à animer un groupe de personne, à animer un stand ou autre. Amenez votre rétroplanning et vos notes, cela vous permettra d'avoir plus confiance en vous et de mieux répondre aux questions de votre population cible.

Lorsque vous animez un groupe, **présentez**-vous et établissez les **règles** de la séance : respect de soi et des autres, confidentialité totale...

A la fin de la séance vérifiez qu'il n'y a pas de **questions**, précisez (si vous le souhaitez) que vous restez disponible à la fin de la séance. Cela leur permettra de vous poser d'éventuelles dernières questions trop sensibles devant un groupe.

Donnez les adresses d'associations, PMI ... en lien avec votre sujet pour de plus amples informations.



Même si vous connaissez très bien votre sujet, il peut arriver que vous tombiez sur une question à laquelle vous n'avez pas la réponse. Ne répondez pas n'importe quoi pour sauver la face, vous avez le droit de ne pas tout savoir. Soyez honnête et rediriger la personne vers une instance ou association compétente. Vous pouvez même à la fin de la séance faire votre recherche afin de répondre plus tard à sa question.

4- Evaluer son action

A la fin de vos séances, il est primordial d'évaluer votre action.

Commencez tout d'abord par un simple débriefing. Est-ce que la séance, le stand ou l'animation leur a plu, qu'est-ce qu'il faudrait améliorer, modifier ? Est-ce qu'ils ont appris des choses, est-ce qu'ils pensent que la séance va modifier leur comportement à venir ?

Ensuite, vous pouvez leur faire passer un questionnaire. Soit un questionnaire de satisfaction (sur l'action en elle-même, ce qu'il faut améliorer, les points positifs et négatifs) ; soit un questionnaire sur le sujet lui-même.

Il se peut que vous ayez fait passer, lors du choix de votre sujet par exemple, un questionnaire de connaissance sur un sujet précis. Vous avez analysé leurs réponses et ainsi déterminer les lacunes et problématiques du public cible. Vous pouvez à la fin de la séance ou à plus long terme, faire passer le même questionnaire afin de voir si les résultats ont évolué.

Le terme évaluation ne concernera pas que l'évaluation que vous ferez après votre action. Une évaluation obligatoire sur la mise en place du service sanitaire sera mise en ligne sur le site **etudiants.gouv** vous permettant de communiquer de manière anonyme sur le déroulé du service sanitaire dans votre Institut.



Enfin, il concerne aussi votre évaluation pour savoir si vous avez validé votre service sanitaire. Comme il s'attache aux UE et à un stage on peut distinguer deux types d'évaluation :

- Evaluation théorique : afin de valider vos UE 4.6 et 1.2, vous serez soumis à une évaluation. La forme de celle-ci va dépendre de votre institut de formation : QCM, questions de connaissances, dossier sur vos actions, dossier épidémiologiques... Tout est possible.
- <u>Evaluation pratique</u> : la pratique correspond à un stage de 3 semaines (cela ne veut pas dire 3 semaines de présentiel sur le lieu de stage). Afin de valider la pratique du service sanitaire, une attestation de réussite vous sera remise.

IV- Contact

Membre de la FNESI en charge du service sanitaire

sesa@fnesi.org



V- Liens utiles et sources

Qu'est-ce que le Service sanitaire - FNESI

http://fnesi.org/communique-de-presse/13-juin-2018-service-sanitaire/

Rapport Vaillant sur la mise en place du service sanitaire

http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/184000110.pdf

Arrêtés encadrant le service sanitaire

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037051110&dateTexte&categorieLien=id

Décret encadrant le service sanitaire

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037051024&dateTexte=&categorieLien=id

Sources:

Dossier du CFES (Comité Français d'Education pour la Santé) http://inpes.santepubliquefrance.fr/70000/dp/01/dp010228.pdf

HAS - Prévention

https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c 410178/fr/prevention

Santé Publique France - CPS

http://inpes.santepubliquefrance.fr/30000/actus2015/026-competences-psychosociales-enfants.asp

Didier Nourrisson - Histoire de l'éducation à la santé

https://journals.openedition.org/histoire-education/744

Gérard Jorland : L'hygiène publique - fille des lumières

https://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante-2013-1-page-23.htm

OMS - Santé

http://www.who.int/about/mission/fr/

Charte d'Ottawa

http://www.euro.who.int/ data/assets/pdf file/0003/129675/Ottawa Charter F.pdf



Annexe:

RÉTROPLANNING - EXEMPLE

Mois	Janvier			Févr	ier			Mars				Avril				
Tâches	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
																26/0 4:
																It's
																the day!

